

Voyons maintenant la position ridicule à laquelle nous avons à faire face. Puisque le docteur Marcoux s'est retiré du mouvement national et s'est assis comme indépendant, il n'a à réclamer aucun privilège spécial. Et supposons maintenant que deux députés seulement auraient abandonné le Crédit social. Nous aurions trouvé ridicule qu'ils réclament des privilèges spéciaux. Et supposons que vous en auriez trois qui auraient laissé l'«exécutif» du mouvement national, vous auriez encore trouvé ridicule qu'ils demandent des privilèges spéciaux qu'ils soient reconnus comme parti?

Messieurs, le nombre n'est pas important. Et comme le déclarait M. Mackenzie King, ce qui compte, c'est que si les membres d'un parti ne sont pas satisfaits, bref ne sont pas satisfaits du parti, qu'ils se retirent comme membres indépendants d'un parti.

Et nous en venons maintenant à l'avenir des partis à la Chambre. Je sais que tout le monde a «réalisé» que si, demain, le parti conservateur se divisait en cinq, et le parti libéral en six, cela deviendrait la plus belle des anarchies démocratiques.

Et voyons maintenant les mérites du groupe impliqué, ce dont je suis obligé de parler à regret. Si je suis obligé de le faire, c'est que le député de Québec-Ouest (M. Plourde) se disait, vendredi dernier, à la Chambre, le porte-parole de son groupe et déclarait: Jamais nous ne laisserons passer les subsides tant que nous ne serons pas reconnus. Il s'agit ici d'un chantage envers le Parlement, envers la Reine, et je dirais même, en anglais, They are blackmailing the Queen.

Messieurs, je vous dis: Prenons nos responsabilités. Et je crois que si ce groupe peut faire du chantage envers le Parlement, il ne peut certes bénéficier de privilèges connus. Et je dois ajouter que si je devais moi-même présenter une motion de clôture à la Chambre, de façon à permettre à nos vieillards de toucher leur pension et aux salariés de retirer leur salaire, je n'aurais pas peur de faire face aux électeurs du Canada et de la province de Québec. Et à ce sujet, appuyé par M. Leboe, je vais proposer une motion. Et à ce moment, je tiens à souligner que je ne fais que répondre à l'invitation du président de la Chambre. Ma motion est celle-ci:

Qu'un groupe de députés qui ne formaient pas un parti lors de la dernière élection générale ne peut se faire reconnaître comme parti sans s'être d'abord présenté à ce titre devant les électeurs.

Le PRÉSIDENT: Avant que nous en arrivions à cette motion, je crois que nous devrions décider d'une chose, c'est-à-dire que les documents, déposés aujourd'hui devant le Comité soient imprimés en annexe aux délibérations de ce jour. Ce devrait être là la première motion, je crois.

M. DROUIN: Monsieur le président, je propose une motion en ce sens.

M. FRANCIS: J'appuie la motion.

M. RICHARD (*Ottawa*): Les documents des membres du nouveau groupe se trouvent-ils entre les mains du secrétaire du Comité?

Le PRÉSIDENT: Nous avons la lettre qui renferme les noms.

M. RICHARD (*Ottawa*): Vous parlez de l'original?

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. RICHARD (*Ottawa*): A qui est-elle adressée?

Le PRÉSIDENT: Elle est dans les mains du secrétaire du Comité. Je constate que c'est une photocopie de la lettre officielle que M. Grégoire avait en sa possession. Il serait préférable, je crois, qu'il conserve la photocopie et qu'il nous remette la lettre officielle. L'avez-vous avec vous?

M. GRÉGOIRE: Non, monsieur.

M. MORE: Monsieur le président, nous est-il permis de prendre la parole à ce sujet?